



18 mars 2016

## Communiqué de presse

---

### Le préfet de région organise une table ronde sur les filières volailles de chair et lapins à La Roche-Sur-Yon

---

Vendredi 18 mars, Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a présidé en Vendée une table ronde régionale réunissant les acteurs économiques des filières volailles de chair et lapins en région : producteurs, industriels, représentants de la grande distribution et de la restauration hors foyer. Cette table ronde, la quatrième qu'il s'était engagé à réunir dans un contexte de crise profonde traversée par le secteur de l'élevage, s'est déroulée en présence de M. Bruno Retailleau, président du conseil régional.

Contrairement aux productions bovines et porcine, la filière avicole française se trouve dans un contexte plutôt favorable lié à la forte augmentation de la consommation. Cette hausse de consommation se traduit par une augmentation des importations de viandes de volailles alors que dans le même temps les exportations françaises vers les pays tiers sont soumises à une forte concurrence. Pour Henri Michel Comet, *« les producteurs, les industriels des Pays-de-la Loire et les distributeurs doivent bâtir une stratégie collective afin de reconquérir les parts de marché perdues au fil des années. Cette reconquête passera par une compétitivité accrue de chacun des maillons de la filière. Les acteurs de la filière lapin, soumise à des difficultés structurelles, dans un contexte de baisse de consommation, doivent également agir collectivement »*.

Au delà des constats, cette table ronde a été l'occasion pour l'ensemble des participants d'échanger dans un esprit constructif sur des actions à réaliser conjointement afin de s'inscrire dans une dynamique de croissance. L'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes sur les produits transformés, objet d'un projet de décret du ministre de l'agriculture notifié à la Commission européenne, a été débattue.

Le préfet a également pris acte :

- de l'engagement des acteurs de la distribution et des entreprises agro-alimentaires d'accélérer la mise en valeur de l'origine française de la viande qu'ils commercialisent ;
- de l'engagement de certains représentants de la distribution à emprunter sans tarder la voie d'une contractualisation tripartite avec des organisations de producteurs et les industriels, afin de favoriser une plus grande visibilité sur les volumes de production attendus et un meilleur partage de la valeur ajoutée.

Il a invité à constituer sans délai des groupes de travail autant que nécessaire et par projet de contrat pour faciliter la mise en œuvre de cette démarche, en prenant exemple sur les initiatives en cours dans d'autres régions. Le médiateur des relations commerciales agricoles sera mobilisé pour garantir les équilibres contractuels dans chacun des groupes, dans le respect des règles de la concurrence ;

- de la volonté des participants de favoriser le développement des stratégies de segmentation du marché et de différenciation de la production ;

- de la volonté des acteurs d'amplifier la dynamique d'exportation, avec le soutien de l'État ;

- de la volonté des acteurs de développer les actions collectives de communication vers les consommateurs pour la viande de lapin ;

- de l'engagement des acteurs de la restauration hors foyer de favoriser la consommation de produits français.

Le préfet a souligné la mobilisation des acteurs publics de la restauration collective relevant de l'État depuis 2015, ainsi que l'opportunité d'initiatives nouvelles avant l'été 2016.

Le préfet a rappelé l'importance du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Financé par l'État, la Région et l'Union européenne, sa réalisation contribue à préparer l'avenir (31,7 millions d'euros en 2015 en Pays de la Loire). « *Les entreprises doivent continuer à se saisir des dispositifs publics de soutiens de l'innovation dans cet objectif de reconquête de la compétitivité. Ce volet du programme d'investissements d'avenir est doté de 50 M€ sur la période 2015-2017 et comporte un volet « Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe »*, a-t-il expliqué.

A l'issue de la rencontre, Henri-Michel Comet a invité les représentants des producteurs à lui transmettre une analyse de l'impact de l'arrêté ministériel qui renforce les règles de biosécurité contre le risque d'émergence de l'influenza aviaire.

**Préfecture de la région Pays de la Loire,**

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

[pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr)

[www.pays-de-la-loire.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.gouv.fr)

[@Prefet44](#)